



Préfecture de Police

Direction de la Police Générale
Sous -Direction de la Citoyenneté
Et des Libertés Publiques
Bureau des Naturalisations

PARIS 04EME, 11/06/2012

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

75019 Paris 19ème

[REDACTED]
[REDACTED]
(RAPPELER CE NUMERO DANS TOUTE
CORRESPONDANCE)

AJ2 - IP

Monsieur,

Vous avez formulé une demande en vue d'acquérir la nationalité française. Après examen de votre dossier de naturalisation, j'ai décidé, en application de l'article 44 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, d'ajourner votre demande à deux ans en raison du caractère incomplet de votre insertion professionnelle.

En effet, ce délai permettra d'apprécier la stabilité de votre établissement, notamment sur le plan professionnel puisque vous venez de signer un nouveau contrat de travail à durée indéterminée le 01/03/2012.

Or, l'autonomie matérielle pérenne est une condition importante pour l'acquisition de la nationalité française.

Cette mesure prend effet à compter de la date de la présente lettre.

A l'issue de ce délai, vous pourrez déposer un nouveau dossier auprès de la préfecture ou du consulat de France de votre lieu de résidence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
L'adjoint au chef du 1^{er} bureau

Charlotte REVOL - K 1

REÇU NOTIFICATION A :

Date :

Signature :

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, dans les conditions précisées au verso.

M. R [REDACTED]

Paris le 20.06.2012

75019 PARIS
[REDACTED]

Ministre de l'intérieur
Sous-direction de l'accès à la nationalité française
93 bis rue de la Commune de 1871
44404 REZE CEDEX

LRAR

Objet : Recours hiérarchique sur décision d'ajournement de ma demande d'acquisition de la nationalité française par Naturalisation

Référence : [REDACTED]

Monsieur le Ministre,

Par la présente lettre je tiens à contester la décision d'ajournement de l'acquisition de la nationalité française pour les raisons développées ci-après.

Tout d'abord contrairement à ce qui est indiqué par les services de la préfecture je dispose d'une activité professionnelle stable depuis janvier 2008 me procurant des revenus suffisants et une autonomie financière pérenne.

En effet résident en France depuis 2006 j'ai poursuivi des études avec succès et obtenu le diplôme de Master 2 en informatique, j'exerce une activité professionnelle sans interruption depuis janvier 2008 avec contrats cadre a durées indéterminées. Le fait d'accepter une opportunité de carrière d'un salaire avantageux, s'élevant à 3000 euros net par mois revenus au titre de ma fonction de cadre consultant en informatique, toujours pour un contrat a durée indéterminée (CDI) ne fait pas obstacle par principe à ce que la condition d'insertion professionnelle puisse être jugée non remplie.

En tout état de cause, j'appelle votre attention sur le fait que ma signature de mon nouveau contrat de travail à durée indéterminée le 01/03/2012 ne fait pas obstacle à ce que puisse être considéré comme stable mon établissement, notamment sur le plan professionnel

En outre, j'ai constitué l'essentiel de mes attaches familiales en France en me mariant en 2009, ma femme est aujourd'hui française, avec qui je suis parent d'un enfant français.

Ma demande de naturalisation est motivée par le fait que je souhaite rester en France car je suis fixé de manière permanente, tous mes centres d'intérêts familiaux sont français et établies en France je poursuis une carrière dans les systèmes informatiques et la gestion de projet. Parfaitement intégré dans votre pays, je pense que mes qualités intellectuelles et ma volonté me permettront de mener à bien mon ambition

Par conséquent dès lors que se trouve démontré que j'ai en France le centre de mes attaches familiales et de mes intérêts professionnels je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir procéder au réexamen de ma demande de naturalisation et de lui donner une suite favorable.

Dans cette attente veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma parfaite considération.

[REDACTED]

Pièces jointes :

Copie décision d'ajournement en date du 11.06.2012 reçue le 19.06.2012

Justificatifs de revenus décembre dernier bulletin de paie